



Rupture salarial

période d'essai en période en portage

Par Ced78

Bonjour,

J'effectue actuellement une mission en tant que salarié porté.

Vous l'avez compris donc je suis en portage salarial.

Je suis encore en période d'essai avec eux.

Je souhaiterais écourter ma mission avec mon client car on me propose une mission plus intéressante qui commence avant la fin de celle-ci.

Apparemment, étant en période d'essai avec ma société de portage, cela ne devrait pas poser trop de problème et ils ont même l'air plutôt d'accord.

Par contre, dans le contrat entre ma société de portage et mon client, il est indiqué qu'il y a un mois de préavis pour terminer la mission.

J'ai un peu de mal à comprendre. Pour moi c'est contradictoire. Puis je partir rapidement puisque je suis en période d'essai avec ma société de portage alors que de l'autre côté on parle d'un mois de préavis pour terminer la mission ?

Je ne sais pas si j'ai été très clair mais si vous avez besoin d'infos complémentaires pour me répondre, n'hésitez pas à me demander.

D'avance merci pour vos réponses.

Bonne soirée.